



Spécial Apprentissage

"Mobilisation gouvernementale pour l'apprentissage"....

Et pour les LP, c'est quand ?

Le 19 septembre, le président de la République a une nouvelle fois fait l'apologie de l'apprentissage. Comme le patronat, il reprend, avec la ministre de l'Education, l'idée que la formation professionnelle sous statut d'apprentissage serait le remède miracle pour combattre le chômage des jeunes. Cette idée est fautive. Les différentes études réalisées par le CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Emploi et les Qualifications) de 2005 et de 2012 le montrent : 7 mois après leur sortie, 54 % seulement des jeunes titulaires d'un CAP par apprentissage ont trouvé un emploi. On sait que le taux de rupture en cours de contrat est d'environ 34 %. **Au final, comme l'a écrit la confédération CGT à l'issue de cette conférence, seulement 27 % des jeunes entrés en CAP par apprentissage vont à l'emploi !**

Les formations professionnelles sous statut scolaire ont aussi une part d'alternance école/entreprise et celle-ci doit se construire dans le cadre des référentiels de formation. **Alternance ne signifie pas apprentissage.** L'alternance sous statut scolaire existe et pour la CGT Educ'action elle doit s'organiser par des PFMP de 16 semaines pour le baccalauréat professionnel. Nous luttons pour qu'elles se déroulent dans les meilleures conditions d'accueil, ce qui est loin d'être toujours le cas, malheureusement.

Le développement concurrentiel de l'apprentissage est une menace grave contre les LP.

La ministre veut accueillir 60 000 apprentis dans nos établissements, y compris par la mixité imposée élèves/apprentis, et faire passer de 430 000 à 500 000 le nombre d'apprentis. Nous condamnons cette politique.

Les élections professionnelles, du 27 novembre au 4 décembre 2014, seront l'occasion, en votant pour la CGT Educ'action, de réaffirmer notre hostilité aux attaques dont les LP, SEP, EREA et leurs personnels sont l'objet.

Sommaire :

p.2

- Mixité des parcours et des publics....
- Historique

p.3

- Apprentissage : des exigences patronales....
- Chronique d'une mort annoncée

p.4

- Revendications
- Bulletin d'adhésion

Contre l'austérité,
des réponses...



Je vote 

Elections professionnelles 2014
du 27 novembre au 04 décembre

Mixité des parcours et des publics : pourquoi la CGT Educ'action est contre

Le gouvernement et les Régions poussent à la mise en place de sections accueillant à la fois des élèves sous statut scolaire et des apprentis. Cette volonté politique n'est dictée que par des considérations d'économie budgétaire, elle fait l'impasse sur les difficultés pédagogiques très importantes dans cette organisation.

Apprentis et élèves n'ayant pas les mêmes durées en entreprises, comment l'enseignant peut-il construire une progression pédagogique si le groupe classe n'est jamais le même ? Quelles rivalités entre les jeunes peut créer

une situation où certains sont payés et d'autres pas ? Cette discrimination existe aussi lorsque le parcours de formation, commencé sous le statut scolaire, doit se poursuivre par un contrat d'apprentissage.

Que fait le jeune, engagé dans une formation, qui ne trouve pas de patron acceptant la signature de son contrat d'apprentissage ?

Laisser au patron le droit de sélectionner, parmi les élèves, ceux qui poursuivront, ou non, par l'apprentissage n'est-ce pas introduire une discrimination possible et une menace pour la poursuite d'études de celles et ceux qui n'auraient pas le bon profil ?

Une voie professionnelle au sein de l'Education nationale : un acquis à ne pas perdre

C'est au lendemain de la seconde Guerre Mondiale que l'enseignement d'un métier à l'Ecole peut s'imposer au sein d'un système public de formation, grâce au rapport de force issu du Conseil national de la Résistance.

Les centres d'apprentissage se transforment en collèges d'enseignement technique (CET), devenus en 1975 lycées d'enseignement professionnel (LEP), puis, dix ans plus tard, lycées professionnels (LP).

Construits autour d'un diplôme emblématique de la qualification ouvrière, le CAP, ces établissements connaîtront un succès indéniable, en consacrant la scolarisation de l'enseignement professionnel et en marginalisant l'apprentissage en entreprise.

En 40 ans, les CET, les LEP, les LP ont posé les bases d'une culture technique, professionnelle et générale reconnue, faite d'ouverture vers l'extérieur.

L'enseignement professionnel évolue en 1966 avec la création des BEP, puis en 1985 avec celle des baccalauréats professionnels.

La mise en place des BEP et des bacs professionnels a contribué à l'élévation des niveaux de qualification. En 2013, les élèves de la voie professionnelle représentent 28 % des candidats bacheliers, 83 % des élèves de terminale bac pro souhaitent poursuivre en BTS et 43 % arrivent à y rentrer.

Le ministère généralise, à la rentrée 2009, le bac professionnel en 3 ans, contre la volonté d'une majorité des personnels.

La réforme du baccalauréat professionnel en 3 ans conduit à une dévalorisation des diplômes délivrés par l'enseignement professionnel. La généralisation des CCF porte une sérieuse discrédit à la valeur nationale des diplômes.

La labellisation des LP comme « Lycée des métiers », commencée en 2001, permet au sein des EPLE, une concurrence entre la formation professionnelle initiale sous statut scolaire et celle sous statut d'apprentissage. La création en 2013 d'un nouveau label « campus des métiers et des qualifications » poursuit cette logique et l'élargit à l'enseignement supérieur.

En 2013, la « loi de refondation de l'école » ne modifie rien ces orientations et accentue le pouvoir donné aux Régions sur la carte des formations.

Le patronat n'a jamais accepté d'avoir perdu la maîtrise totale de la formation professionnelle. La formation professionnelle, une des trois voies du lycée, doit rester au sein du service public d'éducation. C'est la garantie essentielle d'un bon niveau de qualification et d'une formation non soumise aux intérêts à court terme d'un patronat pour qui le seul critère est l'employabilité immédiate.

C'est pourquoi, la CGT Educ'action condamne la politique qui, à travers le développement de l'apprentissage, tend à redonner au patronat la maîtrise de la formation professionnelle initiale.



Apprentissage :

Des exigences patronales mises en musique par le gouvernement

Mixité des publics et des parcours, maîtrise de la carte des formations, suppression des CPC, élaboration des contenus de formation, remise en cause des diplômes, réaffectation des financements, mise à disposition des plateaux techniques et personnels...

Le gouvernement, sous la coupe du patronat, tente aujourd'hui de piloter la formation professionnelle initiale sur la base de la réduction du « coût du travail ».

Dans le cadre d'un pseudo-dialogue social, l'exécutif actuel redessine les contours de la formation professionnelle en menant une politique axée sur la récupération de moyens (structures et plateaux techniques, expérience des personnels).

■ ■ ■ (suite p.3)

... (suite de la p.2)

Face aux exigences d'un patronat très offensif, prétextant un chômage en forte hausse, le gouvernement détruit de façon systématique la formation professionnelle initiale sous statut scolaire.

Dans un monde économique en constante mutation, tout salarié doit avoir la possibilité de se former tout au long de la vie. Cette revendication est défendue avec vigueur par la CGT.

Une formation continue efficace ne peut se faire que si la formation initiale a été solide et réussie.

Le diplôme professionnel délivré par le Ministère de l'Education nationale permet de valider cette formation initiale et un niveau de qualification.

La qualification valide des savoirs et des savoir-faire qui garantissent aussi une reconnaissance dans l'entreprise par le poste occupé et le salaire fixé par la convention collective.

Le diplôme valide des éléments du référentiel construit collectivement dans les CPC. Le patronat souhaite aujourd'hui casser ces référentiels pour y introduire des compétences en lieu et place des savoirs et savoir-faire. L'employabilité immédiate est plus aisée car le patronat définit lui-même les compétences nécessaires pour cet emploi. **A long terme, l'intérêt du jeune salarié sera-t-il préservé ?**

→ **Qu'en est-il de la formation initiale par apprentissage ?**

Cette formation est sélective envers les jeunes, qui doivent répondre aux critères entrepreneuriaux.

Le temps de formation théorique (enseignement général et professionnel) est plus réduit que dans les formations sous statut scolaire.

Dans les entreprises, la sécurité est parfois loin d'être optimale pour l'utilisation de certaines machines.

L'accompagnement pédagogique fait souvent défaut au jeune car le tuteur n'a pas la culture didactique nécessaire à un bon enseignement.

Enfin, la protection sociale et les mesures d'accompagnement en matière de transport et de logement ne sont pas totalement garanties aux jeunes apprentis.



Chronique d'une mort annoncée !

Un exemple nous permettra certainement de mieux comprendre comment le gouvernement et le patronat travaillent ensemble pour récupérer des formations initiales porteuses pour les faire passer en formation par alternance.

La problématique est double : il y a d'une part un LP dont les spécialités tournaient autour du bois, situé au cœur des Vosges et de l'autre une formation reconnue bien au-delà du seul département : l'affûtage partie intégrante de la formation scierie.

Depuis 2009, le LP de Saulxures sur Moselotte vivait sous la menace d'une fermeture imminente en raison de la faiblesse de ses recrutements. Pourtant, alors que la filière bois est une des filières porteuses de l'industrie française, les sections scierie étaient déjà rares et il n'y en avait que 5 en France si bien que le recrutement dépassait largement le seul département. Ainsi, un internat devenait indispensable. Pourtant cet internat a été fermé suite à

la suppression pure et simple des postes de surveillants.

Après des années de recrutement difficile en scierie, la réforme du bac pro 3 ans passant par là, la transformation

de l'intitulé du "bac pro scierie" en "bac pro matériaux associés option première transformation du bois" a été la première étape de la mise à mort de la formation en affûtage. Résultat, les jeunes en recherche d'une orientation ne reconnaissent pas le bac pro scierie et ne s'inscrivent plus. La seconde étape suit : au motif que l'affûtage, qui était l'un des fondements essentiels de la productivité, est inclassable et n'entre ni dans le référentiel du bois ni dans celui de la métallurgie, le ministère décide de le supprimer du référentiel. Par le fait, ce métier, utile et nécessaire dans une scierie, est voué à une mort certaine car sans formation il n'existe plus !

Résultat : les entrepreneurs ne trouvent plus d'affuteurs alors que les besoins continuent bel et bien d'exister !

Or en juin dernier après l'annonce de la fermeture du LP de Saulxures/Moselotte qui devient une SEP rattachée au lycée de Remiremont qu'apprend-on dans les instances régionales ? La mise en place d'un « atelier Compétences Pacte Lorraine » qui se propose d'organiser une formation d'affûteur en utilisant les ateliers du LP de Saulxures et bien évidemment les machines qui s'y trouvent. Il s'agit donc bien de remettre sur pied une formation qui existait auparavant dans la formation initiale en la remplaçant par un parcours « sur mesure » avec une alternance en

entreprise organisée et structurée. Tout est conçu à partir des desiderata des entrepreneurs, y compris le référentiel de formation. Cerise sur le gâteau : ils ont la prétention, à terme, de déposer une demande

de validation du titre d'affûteur et peut-être un diplôme reconnu. Gageons que cela s'arrêtera au titre ! Voilà comment on casse des formations reconnues sous statut scolaire, qu'on ferme des lycées professionnels et que le patronat reprend la main sur l'intégralité d'une formation.

Jusqu'à quand accepterons-nous cela ? Il est plus qu'urgent de réagir et de nous mobiliser pour arrêter ce processus.

Soyons nombreux à voter CGT pour dire que nous ne sommes pas dupes et que nous n'accepterons pas de plier l'échine sous le joug du patronat !

La CGT Educ'action revendique :

La formation professionnelle initiale met en jeu des questions fondamentales liées à la reconnaissance des savoirs et savoir-faire, des qualifications et des diplômes, à la formation intellectuelle des travailleurs-ses et à l'ouverture sociale et culturelle.

Elle est donc la première étape, fondamentale, d'une formation professionnelle et de son évolution tout au long de la vie. C'est pourquoi la formation initiale comme la formation continue ont toute leur importance dans la perspective d'une sécurité sociale professionnelle des personnes.

→ Engagée dans la lutte pour la reconnaissance de la voie professionnelle, en lycée professionnel, à égale dignité avec les voies générale et technologique, la CGT Educ'action réaffirme son opposition à la labellisation des lycées des métiers et aujourd'hui au label des campus des métiers et des qualifications qui sont de véritables chevaux de Troie pour la destruction de la formation initiale sous statut scolaire.

→ Elle exige la suppression de la généralisation du Bac pro 3 ans et le retour à des évaluations ponctuelles en fin de parcours.

→ Elle considère que l'apprentissage reste une voie discriminatoire qui n'offre pas les conditions de réussite nécessaires à l'obtention d'un diplôme.

Surtout elle demande que soit mis fin à la concurrence organisée entre les LP et l'apprentissage et refuse la mixité des publics dans les classes, mixité qui rend ingérable un parcours pédagogique vers la réussite. Aujourd'hui, on constate que de nombreux jeunes se retrouvent sans affectation à la rentrée des classes faute de places disponibles dans les établissements ou les filières de leur choix. La CGT Educ'action demande le développement de formations à tous les niveaux, dans un maximum de filières sous statut scolaire sur l'ensemble du territoire.

→ La CGT Educ'action refuse le projet de récupération de la formation professionnelle par le patronat et la déstructuration de l'enseignement professionnel sous statut scolaire. De même, elle se prononce contre l'intervention du patronat dans les contenus de formation et de qualification.

Avec toute la CGT, elle se bat pour l'amélioration de la qualité de la formation dispensée sous apprentissage. Elle défend les droits des apprentis : conditions de travail, salaires ...



C'est ce qu'elle entend exprimer clairement par le vote CGT Educ'action lors des élections professionnelles du 27 novembre au 4 décembre.



4 Apprentissage
sept. 2014

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom.....Prénom.....

Adresse personnelle.....

Code postal.....Commune.....

Grade ou corps.....Discipline.....

Etablissement.....

Code postal.....Commune.....

Tél.....Mél.....

CGT Educ'ation - 263, rue de Paris - 93515 Montreuil cedex - Tél. : 01 55 82 76 55- e-mail : unsen@ferc.cgt.fr